



Présentation de la formation en alternance école/entreprise [1 an]

IMT MINES ALBI

Ingénieur Formation Initiale en Filière Étudiante

Année scolaire 2026-2027

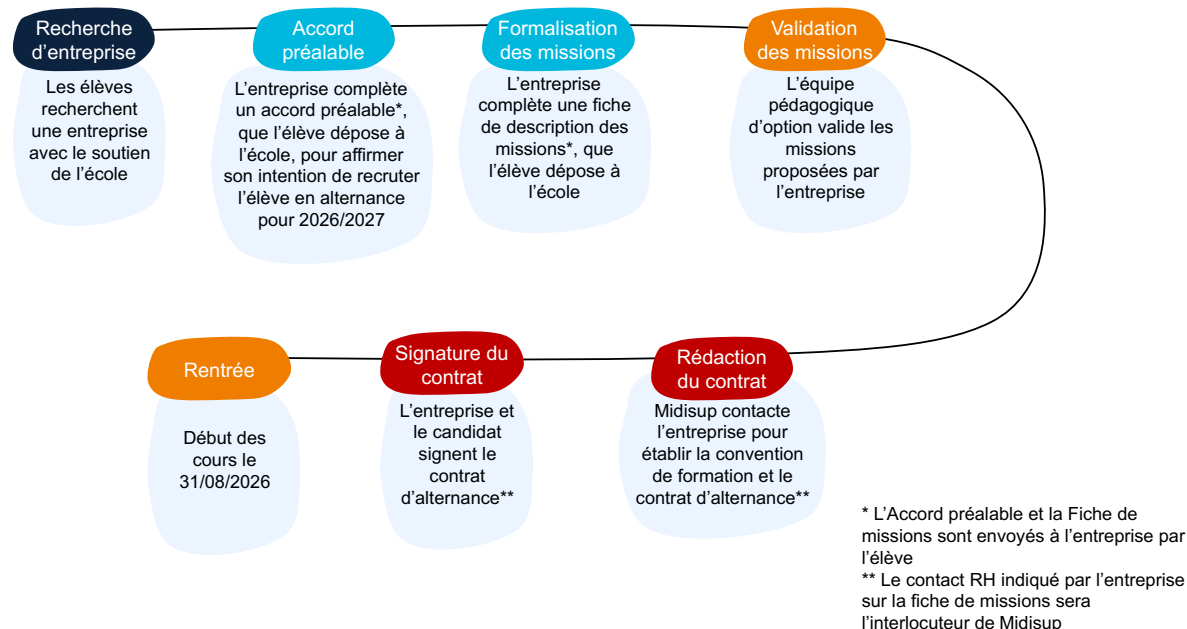
Sommaire

Sommaire	1
Les étapes du recrutement pour l'entreprise	2
L'essentiel à savoir	3
Les acteurs de l'alternance	4
La mise en œuvre de la formation	5
Les alternances école / entreprise	6
La formation professionnelle en entreprise	7
La pratique de l'anglais et l'expérience à l'international	7
Le suivi des alternants	7

Les étapes du recrutement pour l'entreprise

ALTERNANCE IMT MINES ALBI

LES ÉTAPES DU RECRUTEMENT D'UN ÉTUDIANT IMT MINES ALBI EN ALTERNANCE - RENTRÉE 2026



1- L'accord préalable : dès que vous avez trouvé le candidat qui correspond à votre besoin

Vous avez trouvé un candidat qui correspond à votre besoin et vous souhaitez le recruter en tant qu'alternant ingénieur d'IMT Mines Albi pour sa dernière année de formation, sur une durée de 12 mois. Celui-ci vous fera parvenir le document « Accord préalable » que vous devrez renseigner et lui renvoyer signé.

Il le remettra à l'école afin que nous puissions lui réserver une place dans notre formation.

[Lien pour télécharger l'accord préalable](#)

2- La description des missions : pour s'assurer de la cohérence entre formation en entreprise et formation académique

En même temps que l'accord préalable, le candidat vous fera parvenir la fiche de description de missions qu'il vous appartient de renseigner. Décrivez les missions que vous prévoyez de confier à l'apprenti durant son année de formation. Envoyez-la au candidat qui la déposera à IMT Mines Albi. Dès réception, un responsable pédagogique vérifie si les missions que vous envisagez de confier à l'apprenti sont en adéquation avec la formation destinée à l'obtention du diplôme d'ingénieur d'IMT Mines Albi. Si c'est le cas, il valide cette fiche.

[Lien pour télécharger la fiche de description des missions](#)

3- Le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : avec MidiSup

Les étapes contractuelles se déroulent avec MidiSup, organisme de formation gestionnaire des contrats d'apprentissage et de professionnalisation d'IMT Mines Albi. Tous les détails sont indiqués sur le site de MidiSup (convention de formation avec MidiSup, aide au remplissage du contrat ...). Le contact RH indiqué sur la fiche de mission sera l'interlocuteur de MIDISUP pour tous les échanges de cette phase.

L'essentiel à savoir

A qui s'adresse la formation ?

La formation en alternance école/entreprise par la voie de l'apprentissage en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur IMT Mines Albi en filière étudiante s'adresse à des **étudiants en dernière année de formation d'ingénieur généraliste**.

Quels sont les secteurs professionnels visés ?

Les secteurs professionnels privilégiés pour accueillir les apprentis-ingénieurs sont :

- les Énergies renouvelables, production et construction durables (Énergies)
- les Matériaux et procédés avancés pour les transports de demain (Matériaux)
- les Procédés et processus pharmaceutiques, agro-alimentaires et cosmétiques (PharmAgro)
- le Génie industriel pour la performance des organisations (GenIndus)
- l'Ingénierie de la donnée pour les systèmes d'information et les systèmes énergétiques (Données)

Dans quels métiers peuvent intervenir les apprentis-ingénieurs ?

Différentes missions peuvent être confiées aux apprentis-ingénieurs :

- Dans les métiers des études et de l'ingénierie, de la recherche et du développement
- Dans les métiers de la production et de la logistique de biens et de services
- Dans les métiers du support à la production (qualité, maintenance, amélioration continue)

Quelles sont les compétences attendues d'un ingénieur IMT Mines Albi ?

Polyvalent, autonome et engagé, l'ingénieur IMT Mines Albi est moteur des transitions et d'une ingénierie responsable et inclusive. Il est en mesure de prendre en compte l'impact de ses décisions et de ses actions sur l'environnement et sur la société.

L'ingénieur généraliste IMT Mines Albi est **directement opérationnel sur un vaste périmètre d'activités de l'industrie et des services** :

- Conception pour l'industrie et les services, de produits, procédés et processus respectueux d'un avenir durable.
- Organisation de la production dans un environnement en évolution, avec une responsabilité individuelle et collective.
- Amélioration pour l'industrie et les services, des performances d'un produit, procédé, processus pour anticiper et accompagner les changements induits par les transitions.
- Conduite d'un projet en adoptant une approche systémique dans un environnement complexe.

Et en fonction de l'option choisie :

- Conception et mise en œuvre des systèmes énergétiques soutenables pour les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'aménagement du territoire.
- Conception et mise en œuvre des solutions avancées de matériaux et procédés pour l'industrie des transports et de l'énergie.
- Conception et mise en œuvre de procédés et de processus dans les secteurs agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique, en s'appuyant sur une culture industrielle forte.
- Conception et pilotage des organisations en prenant des décisions responsables dans un environnement complexe, évolutif et incertain.
- Conception, maîtrise et pilotage de manière optimale des systèmes énergétiques renouvelables et des systèmes d'information, grâce à l'analyse de données avancée, l'Intelligence Artificielle et le Big Data.

Le référentiel complet est accessible sur le site de France Compétences (Fiche RNCP 39143).

Combien coûte un apprenti-ingénieur ?

Le tarif de la formation est de 11500 € /an avec une prise en charge partielle ou totale par les OPCO. **En fonction du type de contrat** pour lequel vous optez, vous bénéficiez de différentes **aides**. Pour plus d'informations consultez la page internet de Midisup :

[Le financement de l'apprentissage](#)

Les acteurs de l'alternance

L'alternant

- est âgé de moins de 30 ans au début de la formation pour les contrats d'apprentissage,
- est âgé de moins de 26 ans au début de la formation pour les contrats de professionnalisation,
- est salarié de l'entreprise.

L'entreprise

- accueille l'alternant et participe à sa formation par l'exercice accompagné du métier avec des objectifs fixés dans le cadre du projet global,
- assure le salaire de l'alternant. L'alternant, bien que salarié sous contrat de l'entreprise, n'est pas comptabilisé dans les effectifs de l'entreprise,
- participe au financement de la formation théorique avec une prise en charge partielle ou totale de son OPCO.

Le tuteur entreprise

- est salarié de l'entreprise,
- est désigné par le chef d'entreprise,
- possède un titre équivalent au diplôme visé par l'alternant (donc un ingénieur ou un salarié expérimenté exerçant les fonctions d'ingénieur depuis plus de trois ans),
- accompagne l'alternant dans sa formation professionnelle en entreprise, il est son référent dans sa formation de terrain et participe à son évaluation,
- est convié à une formation des tuteurs entreprise proposée par l'École au mois de novembre.

MIDISUP :

- est l'organisme gestionnaire de l'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation),
- délègue la formation à IMT Mines Albi,
- établit la convention de formation et suit l'enregistrement du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation entre l'alternant et l'entreprise,
- est le support juridique et comptable du contrat,
- renseigne sur l'engagement, les démarches, les avantages et le financement via le site Internet <https://midisup.com/entreprises/>

IMT MINES ALBI :

- est l'établissement qui réalise la formation et délivre le diplôme,
- est chargé du programme pédagogique, du recrutement et de la gestion des enseignants et intervenants, du planning de formation (progression, rythme de l'alternance, bilans pédagogiques et jury),
- accompagne les futurs alternants dans leur recherche d'entreprises.

Le tuteur école :

- est salarié d'IMT Mines Albi (enseignant-chercheur, enseignant, chercheur ou ingénieur),
- est chargé du suivi de l'alternant pendant sa formation,
- s'assure du bon déroulement de la formation académique et professionnelle en adéquation avec le diplôme visé,
- rend visite à l'alternant dans l'entreprise 1 à 2 fois par an et le rencontre à chaque période école,
- participe aux réunions et bilans pédagogiques,
- participe à l'évaluation de l'alternant (rapport d'observation et projet entreprise).

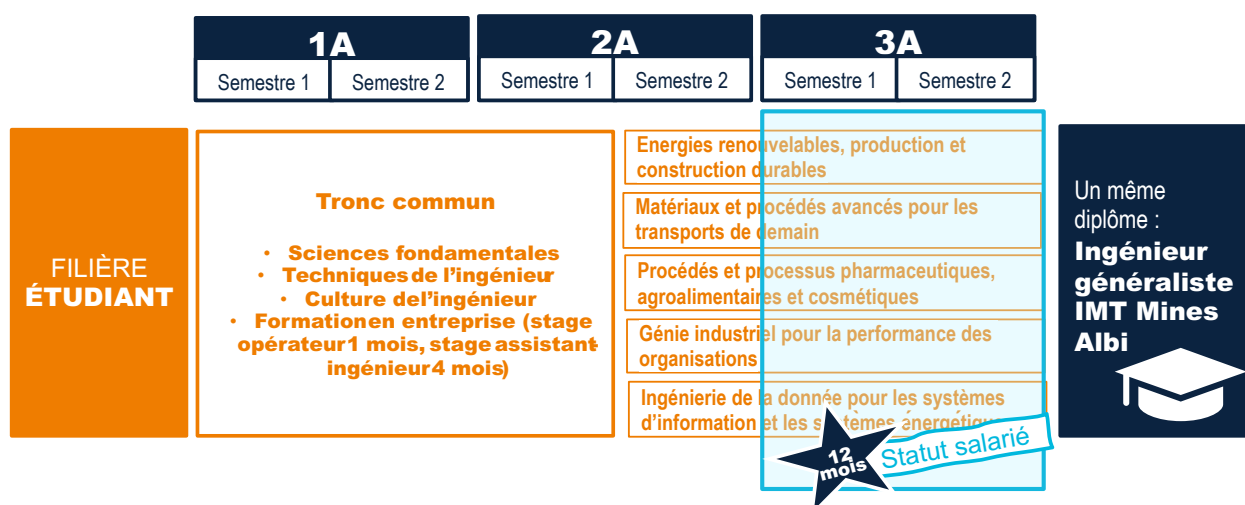
La mise en œuvre de la formation

En filière étudiante, **la formation académique et en entreprise** est constituée d'un tronc commun pour une durée de trois semestres, suivi d'enseignements d'options pour une durée de trois semestres.

Les unités d'enseignement académique regroupent un total de 60 modules de cours de 30 heures chacun, soit un total de 1800 heures de cours : le découpage des unités d'enseignement et la répartition des modules permet de viser les compétences générales attendues pour un ingénieur.

La **dernière année de formation**, ouverte à l'alternance, est constituée de **450 heures de cours d'options** et de soutenances.

Programme de la formation : [lien vers le programme des trois années de formation.](#)



La formation professionnelle en entreprise (>1000 heures/an) est sanctionnée par l'Unité d'Entreprise dont une partie de l'évaluation est à la charge du tuteur entreprise.

Les alternances école / entreprise

Le rythme d'alternance permet de réserver une dernière période au projet de fin d'études. Les périodes entreprise sont matérialisées en jaune et les périodes école en orange.

Calendrier prévisionnel 2026-2027			
Semaine	du	au	IFIE3-pro
36	31/08/26	04/09/26	1
37	07/09/26	11/09/26	2
38	14/09/26	18/09/26	3
39	21/09/26	25/09/26	4
40	28/09/26	02/10/26	5
41	05/10/26	09/10/26	6
42	12/10/26	16/10/26	7
43	19/10/26	23/10/26	8
44	26/10/26	30/10/26	1
45	02/11/26	06/11/26	2
46	09/11/26	13/11/26	3
47	16/11/26	20/11/26	4
48	23/11/26	27/11/26	9
49	30/11/26	04/12/26	10
50	07/12/26	11/12/26	11
51	14/12/26	18/12/26	12
52	21/12/26	25/12/26	5
53	28/12/26	01/01/27	6
1	04/01/27	08/01/27	7
2	11/01/27	15/01/27	13
3	18/01/27	22/01/27	14
4	25/01/27	29/01/27	15
5	01/02/27	05/02/27	8
6	08/02/27	12/02/27	9
7	15/02/27	19/02/27	10
8	22/02/27	26/02/27	11
9	01/03/27	05/03/27	12
10	08/03/27	12/03/27	16
11	15/03/27	19/03/27	17
12	22/03/27	26/03/27	18
13	29/03/27	02/04/27	19
14	05/04/27	09/04/27	13
15	12/04/27	16/04/27	14
16	19/04/27	23/04/27	15
17	26/04/27	30/04/27	16
18	03/05/27	07/05/27	17
19	10/05/27	14/05/27	18
20	17/05/27	21/05/27	19
21	24/05/27	28/05/27	20
22	31/05/27	04/06/27	21
23	07/06/27	11/06/27	22
24	14/06/27	18/06/27	23
25	21/06/27	25/06/27	24
26	28/06/27	02/07/27	25
27	05/07/27	09/07/27	26
28	12/07/27	16/07/27	27
29	19/07/27	23/07/27	28
30	26/07/27	30/07/27	29
31	02/08/27	06/08/27	30
32	09/08/27	13/08/27	31
33	16/08/27	20/08/27	32
34	23/08/27	27/08/27	33
35	30/08/27	03/09/27	Soutenances
36	06/09/27	10/09/27	
37	13/09/27	17/09/27	
38	20/09/27	24/09/27	
39	27/09/27	01/10/27	Jury diplôme

La répartition prévisionnelle annuelle de formation est la suivante :

- **20 semaines de présence à l'école** comportant de 450 heures de formation académique.
- **33 semaines de présence en entreprise**, pouvant se réduire à 31 semaines en fonction des obligations de rattrapages d'examens de l'élève.

école
entreprise
rattrapages

La formation professionnelle en entreprise

La formation professionnelle en entreprise a pour objectif d'appliquer, de renforcer et compléter les connaissances acquises à l'école et de vérifier que l'alternant est capable de les mobiliser pour les transformer en compétences professionnelles. Ce sont notamment les **aptitudes à résoudre des problèmes d'importance ou de complexité plus ou moins grande et dans des dimensions scientifiques, techniques, managériales et sociétales** qui seront prises en compte. En 3^e année, l'élève ingénieur doit être capable de remplir des missions habituellement confiées à un **ingénieur débutant**. La dimension managériale pourra primer sur la dimension technique.

Cette partie de la formation est évaluée dans l'Unité d'Entreprise. Les activités évaluées dans le cadre de la formation en entreprise sont mesurées par la réalisation d'un projet entreprise. **Le projet en entreprise** est matérialisé sous la forme d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale. Il doit permettre d'apprécier l'aptitude de l'alternant à mobiliser les capacités acquises à l'école pour les transformer en compétences en situation professionnelle afin de résoudre un problème. Pour cela, il faut :

- mettre en évidence une problématique et le contexte de l'entreprise,
- effectuer une analyse critique menant à un diagnostic,
- définir les objectifs à atteindre et mettre en place des indicateurs,
- proposer des solutions possibles à la résolution du problème,
- démontrer la faisabilité technico-économique de la solution retenue,
- présenter la mise en œuvre ou sa préparation,
- évaluer les résultats obtenus et faire un bilan critique.

L'évaluation du projet en entreprise est réalisée par un jury composé du tuteur entreprise, du tuteur école et du responsable d'option concerné. Quant à l'évaluation du comportement professionnel, elle est réalisée uniquement par le tuteur entreprise. Le sujet du projet en entreprise doit être proposé par l'alternant et le tuteur entreprise avant la fin du 1^{er} semestre.

La pratique de l'anglais et l'expérience à l'international

Pour valider le diplôme, **un niveau B2 de référence en anglais** (attesté par le passage d'un examen) **est demandé à l'issue du cycle de formation.**

Un séjour à l'étranger est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur IMT Mines Albi. Il est demandé aux élèves de réaliser ce séjour avant de débiter leur alternance. Toutefois, si cela n'a pas été possible en regard d'une situation particulière, l'élève doit en informer l'entreprise au moment de son embauche. Ce séjour devra être réalisé en dehors des périodes à l'école et des congés payés. Si l'entreprise dispose de sites à l'étranger ou est en partenariat avec des clients ou des fournisseurs étrangers, l'envoi de l'alternant en mission constitue la solution la plus formatrice. Il est aussi possible que l'alternant soit accueilli dans une autre entreprise avec laquelle une convention est signée.

Le suivi des alternants

Le parcours en entreprise de chaque alternant est suivi depuis le **Livret Électronique d'Apprentissage (LEA)**. À chaque étape, le tuteur entreprise complète, en ligne, les fiches de suivi nécessaires :

- à chaque retour de l'alternant à l'école : le tuteur entreprise et l'alternant complètent la "fiche de liaison", le tuteur la contresigne
- à chaque visite en entreprise : le tuteur école complète la fiche de visite entreprise
- en milieu d'année, l'alternant et son entreprise compléteront la description des missions et la description du projet entreprise pour l'année à venir, le responsable d'option la validera

IMT MINES ALBI

Campus Jarlard, route de Teillet
81000 ALBI

Tél. : 05 63 49 30 00

<https://www.imt-mines-albi.fr/fr/innover-ensemble/recruter-un-alternant-un-stagiaire-un-diplome>

MIDISUP

2 rue de la Tuilerie
31130 BALMA

Tél. : 05 31 61 83 70

apprentissage@midisup.com
<https://midisup.com/>